Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_052_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 avril 2026

Délibération DB-052-2026

Objet : Syndicat Mixte de l'Aéroport- Désignation des délégués

L'an 2026 le 23 avril à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Emma POEDRAS.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Sylvie CONAN, Mickaël COSSON, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Ronan KERDRAON, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Mari COURTAS pouvoir à Abdel BELARBI, Carine MEROT pouvoir à Christian RANNO,

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 70
Nombre de votants : 72

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_052_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 avril 2026

Délibération DB-052-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

<u>Objet</u> : Syndicat Mixte de l'Aéroport- Désignation des délégués

EXPOSE DES MOTIFS

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport est un établissement public constitué de structures publiques qui ne sont pas seulement composées des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Le Syndicat a pour objet :

- de poursuivre l'aménagement, le développement des infrastructures et superstructures de l'aéroport de Saint-Brieuc.
- d'en assurer la gestion ou de confier celle-ci à un tiers, à l'exclusion de toute participation financière au déficit d'exploitation des lignes régulières
- d'assurer la réalisation, la gestion, la promotion et l'animation des diverses infrastructures nécessaires à l'accueil d'entreprises autour de l'aéroport.

A cet effet, le syndicat peut procéder ou faire procéder à toutes les actions nécessaires, notamment :

- les études préalables
- les opérations d'aménagement et de viabilisation des terrains
- la vente, la location des terrains et des bâtiments
- les actions de promotion et d'animation de la zone d'activités aéroportuaires.

L'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales précise que la répartition des sièges au sein du comité syndical entre les collectivités locales et les établissements publics membres du syndicat mixte est fixée par les statuts. Ceux-ci, adoptés par délibération DB 239-2024 du 14 novembre 2024, prévoient que le syndicat est administré par un Comité syndical composé comme suit :

Adhérents	Nombre de délégués
• Département • Saint-Brieuc Armor Agglomération	7 3

Chaque délégué peut avoir un suppléant.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_052_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5212-6, L.5212-7, L.5711-1 et L.5721-1 et suivants ;

VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport adoptés par délibération du conseil d'agglomération DB-239-2024 du 14 novembre 2024 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour la désignation des représentants de Saint-Brieuc Armor Agglomération au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport.

DECIDE de désigner 3 délégués titulaires et suppléants de Saint-Brieuc Armor Agglomération au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
1. Stéphane BRIEND	1. Sylvie CONAN
2. Victor BONNOT	2. Hugues LESAGE
3. Patricia BRIAND FALLER	3. Arnaud LE BRETON

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 70	Pouvoirs : 2	Total : 72	Exprimés : 72
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 3	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance

Emma POEDRAS

Le Président,

Stéphane BRIEND